



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/JUIN/079	OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE
<u>Date du conseil municipal</u> 30/06/2026	
<u>Date de la convocation</u> 24/06/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 24/06/2026	

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le vingt-quatre juin deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde **LAGOUTTE**, Maire

Abdelhakim **LACHHAB**, Maureen **BONNET-KHOULDI**, Michel **BILLOUT**, Pascale **DESPLATS**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Voahangy **HUÉ**, Mohamed **NOURO**, Sylvie **GALLOCHER**, Maires-adjoints.

Julien **BOUDET**, Mohammed **KHERBACH**, Prescilia **HENRY**, Lucie **BOURELY**, Romaine **BOKASSA-KIBOZI**, Adama **OUATTARA**, Catherine **MOLINA**, José **MORILLA**, Frédérique **HOUREUX**, Gérard **ESNAULT**, Pascal **BOURGET**, Nolwenn **LE BOUTER**, Catherine **LORMANN-D'HOKER**, Isabelle **WALCZYNSKI**, Stéphane **MOLINES**, Angélique **RAPPAILLES**, Cyril **AKPAMA**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Dramane **TRAORE** pouvoir à Abdelhakim **LACHHAB**

Ijou **HAMMOUTI** pouvoir à Julien **BOUDET**

Jules **NOUGA NOUGA** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**

Michel **BILLOUT** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260709-DEL-2026-079-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11,

VU la commission Finances en date du 17 juin 2026,

CONSIDERANT que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 128 492.68 €,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement,

CONSIDERANT que la fiche de calcul des résultats visée par le comptable,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Décide d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Affectation en réserves (1068) :	0.00 €
Report de l'excédent de fonctionnement (002) :	128 492.68 €
Résultat d'investissement 2025 à reprendre (001) :	117 496.15 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE

Le secrétaire de séance

Michel BILLOUT

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le
Et de la transmission ou notification et de la
publication le

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260709-DEL-2026-079-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception en préfecture : 09/07/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

BUDGET CENTRE AQUATIQUE
RESULTAT DE CLOTURE 2025
PREVISION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2024)	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solides des restes à réaliser 2025 (R - D)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	123 755,60 €		- 6 259,45 €	117 496,15 €	D R	- €	117 496,15 €
Fonctionnement	397 429,16 €		- 268 936,48 €	128 492,68 €			128 492,68 €
Total sections	521 184,76 €	- €	- 275 195,93 €	245 988,83 €		- €	245 988,83 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025							128 492,68 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							128 492,68 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)							117 496,15 €

Accusé de réception en préfecture
07/11/2025 17:09:09
Date de transmission : 09/07/2026
Date de réception en préfecture : 09/07/2026

A Provins, le 24/03/26
Le Comptable public,

A Nangis, le 12/02/2026
Le Maire,
Nolwenn LE BOUÏER

Flaudon